

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque j'étais président-directeur général d'une filiale américaine je faisais souvent signe de la main à mon ami qui était président d'une filiale américaine.

Il est bien connu que mon très honorable ami s'oppose à l'accord commercial, qu'il n'a pas la moindre intention d'essayer d'entamer un débat éclairé à ce sujet, qu'il veut faire régresser le Canada et le protéger comme un petit pays incapable d'affronter la concurrence étrangère, qu'il croit au protectionnisme et qu'il essaie de nous ramener au XIX^e siècle.

Mais je lui fais savoir que la Chambre des communes va créer un comité qui se rendra d'un bout à l'autre du pays. Nous allons écouter les opinions des libéraux, des conservateurs, des néo-démocrates et même de Bob White. Nous sommes convaincus que les Canadiens reviendront avec une bonne opinion de cette libéralisation du commerce qui va faire accéder notre pays au XXI^e siècle et assurer une nouvelle prospérité et de nouvelles possibilités d'avenir à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**LA SUBVENTION ACCORDÉE AU PROJET DE PARC D'ATTRACTIONS DU WEST EDMONTON MALL**

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui a évité hier de répondre aux questions légitimes de l'opposition sur son don de 5 millions de dollars à Fantasyland en tentant honteusement de faire passer ceux qui critiquent sa conduite pour des ennemis de l'Alberta, ce qui est particulièrement honteux pour un vice-premier ministre du Canada.

Voici les faits. En 1986, quelque 1 200 demandes de financement dans le cadre du Programme de développement industriel régional provenant de tout le Canada, dont 26 de l'Alberta, ont été rejetées par le gouvernement fédéral parce qu'elles ne répondaient pas aux critères du programme.

Je demande au ministre pourquoi, dans le cas de 1 200 demandes provenant de tout le Canada, dont 26 de l'Alberta, le règlement était suffisamment important pour qu'on dise «non» alors que dans le cas du projet favori du vice-premier ministre, le Fantasyland du West Edmonton Mall, il a été clairement violé et, d'après le vérificateur général, on a fait un don irrégulier de 5 millions de dollars à West Edmonton Mall Limited avec l'argent des contribuables?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je mets certainement en doute la prémisse sur laquelle repose la question du député.

Après avoir consulté les fonctionnaires de mon ministère, je tiens à dire que le projet était clairement admissible aux termes de la Loi sur le développement industriel régional. Le règlement n'a pas été violé comme certains le prétendent.

La demande a été reçue en décembre 1983 et elle a été d'abord refusée parce que la nécessité de l'aide n'était pas prouvée. Elle n'a pas été officiellement rejetée et elle a été gardée en suspens.

Au milieu de 1985, les conditions économiques ayant changé, le ministre a jugé que le projet ne serait pas terminé dans les délais et avec l'envergure prévue sans l'aide du gouvernement. L'article 8 de la loi précitée accorde au ministre le pouvoir discrétionnaire de prendre une telle décision.

Les fonds ont été affectés à des parties de Fantasyland qui n'étaient pas terminées au moment où la demande a été approuvée.

Je pourrais ajouter qu'on a jugé bon à ce moment de n'accorder que 25 p. 100 de la somme initialement demandée.

LA RAISON POUR ACCORDER LA SUBVENTION

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, 25, 50, 75 ou 100 p. 100 d'un cadeau illicite des contribuables c'est toujours illicite.

Le ministre n'a pas raconté les faits. Il a raconté un conte de fée qui n'a rien à voir avec la vérité au sujet de cette subvention. La subvention initiale a été approuvée par un ministre de l'EIR qui n'est plus au Cabinet, à l'encontre d'une directive du Cabinet. Quand le vice-premier ministre est devenu ministre suppléant de l'EIR, il avait le choix.

• (1430)

M. le Président: Peut-être le député pourrait-il poser sa question.

M. Tobin: Monsieur le Président, lorsque le vice-premier ministre est devenu ministre suppléant de l'EIR et qu'il a constaté que les règles avaient été violées et que le ministre précédent avait fait une offre en violation d'une directive du Cabinet, pourquoi n'a-t-il pas rectifié la chose? Pourquoi a-t-il donné suite à une subvention illicite, illégale, à une société qui n'avait aucun titre à cette subvention d'après les règles du PEIR?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, elle était parfaitement admissible et parfaitement justifiée dans les conditions économiques et sociales existantes, et en outre elle était tout à fait avantageuse pour l'ensemble de l'économie d'Edmonton et de l'Alberta.

J'aimerais citer M. Frank Jackman, directeur régional du MEIR de la région albertaine, un fonctionnaire. Il a dit à l'époque, le 26 novembre 1986: «Ottawa a décidé d'accorder une aide parce qu'il s'agissait d'un bon projet qui améliorerait l'attrait touristique d'Edmonton.» Il ajoutait: «Nous avons certainement pensé à l'époque que si le gouvernement du Canada n'avait pas fait cette contribution, ce projet n'aurait pas pu voir le jour.»